BORDEREAU D'AFFILIATION 2023 / 2024 ASSOCIATION SCOLAIRE USEP

Nom de l'association : _ Ecole : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Adresse : _ CP : _ _ _ _ _ _ Commune : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Nom du correspondant USEP (obligatoire) : _

Tel école ou correspondant : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Email école ou correspondant (obligatoire) : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Association déclarée en Préfecture le _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ sous le n° : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

N° affiliation : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Affiliation permettant (en plus des services de la Ligue de l'Enseignement-FAL 53) de :

- Participer aux activités sportives sur temps scolaire (avec une aide au transport éventuelle - voir explication page suivante).

- Bénéficier de l'ensemble des actions et aides apportées par l'USEP (projets sportifs, accompagnement éventuel, prêt de matériel, malles pédagogiques, remise sur les locations de costumes ...).

1. **<u>Affiliation de l'association</u>**

☒ Affiliation Ligue/USEP 21€00

TOTAL 1	**21€00**

2. **<u>Licences des membres de l'association</u>**

- Licence adulte (2 mini) _ _ _ _ _ X 12,30 € = _ _ _ _ _ €
- Licence élémentaire _ _ _ _ _ X 4,00 € = _ _ _ _ _ €
- Licence maternelle _ _ _ _ _ X 3,50 € = _ _ _ _ _ €

TOTAL 2	**_ _ _ _ _ €**

4. <u>Total à régler</u> (Ne pas joindre le règlement) TOTAL 1 + 2 = _ _ _ _ _ €

<u>ATTENTION : Merci d'envoyer (par mail) vos listes d'élèves à affilier (format csv) avec ce bordereau ainsi que les informations concernant les enseignants (cf fiche ci-après).</u>

Comité Départemental USEP 53
31 Allée du Vieux St Louis- BP 1424 - 53014 LAVAL
☎ 06.87.63.69.34
Email : usep53@laligue53.org - Site : http://laligue53.org/usep/

Chers collègues,

L'USEP départementale perçoit une subvention annuelle du Conseil Départemental qui nous permet d'aider les associations d'école à financer les transports liés aux rencontres USEP.

Pour l'année scolaire 2023-24, cette aide sera calculée en fonction du nombre d'élèves affiliés (voir tableau ci-dessous), comme cela était déjà le cas l'an passé.

Attention : chaque association règlera directement ses factures auprès du transporteur qu'elle aura démarché. L'aide USEP sera débloquée sur présentation de la facture (liée à un déplacement lors d'une rencontre USEP).

Par souci d'équité, l'USEP départementale ne versera pas d'aide aux écoles qui n'auront pas eu à se déplacer, notamment lorsque la (les) rencontre(s) a (ont) lieu dans leur commune.

Taux d'application pour le calcul de l'aide au transport :

Nombre de classes	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Taux d'application d'aide au transport **(pourcentage du prix de base de l'affiliation)**	**48 %**	**38 %**	**36 %**	**35 %**	**35 %**	**34 %**	**34 %**	**34 %**	**34 %**

Exemples de calcul de l'aide au transport :

Nombre de classes	Taux d'application d'aide au transport	Nombre d'élèves	Prix de base de l'affiliation		« Capital » d'aide au transport (coût de l'affiliation x taux d'application)
1	**48 %**	25	- Affiliation association : - Licences adultes : - Licences élèves : TOTAL :	21 € 2 x 12,30 = 24,60 € 25 x 4,00 = 100,00 € **145,60 €**	145,60 x **48 %** = **70,00 €**
3	**36 %**	78	- Affiliation association : - Licences adultes : - Licences élèves : TOTAL :	21 € 3 x 12,30= 36,90 € 78 x 4,00€= 312,00 € **369,90 €**	369,90 x **36 %** = **133,00 €**

Comité Départemental USEP 53
31 Allée du Vieux St Louis- BP 1424 - 53014 LAVAL
☎ 06.87.63.69.34
Email : usep53@laligue53.org - Site : http://laligue53.org/usep/

Conformément à la loi *(décret n° 2021-379 du 31 mars 2021 relatif au recueil des données des personnes soumises aux obligations des articles L. 212-9 et L. 322-1 du code du sport en vue du contrôle de leur honorabilité)*, les fédérations sportives sont expressément autorisées à recueillir les éléments relatifs à l'identité de leurs licenciés et à mettre en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel à cet effet.

Ce traitement a pour objet de permettre aux fédérations sportives de déposer de manière dématérialisée les informations nécessaires pour contrôler les conditions d'honorabilité prévues par l'article L. 212-9. Le contrôle porte sur l'interrogation du FIJAISV *(Fichier Judiciaire Automatisé des Acteurs d'Infractions Sexuelles ou Violentes)* mais également des fichiers des « cadres interdits » d'exercer dans le secteur sport ou le secteur jeunesse.

L'USEP, en tant que fédération sportive scolaire, agit dans le cadre d'un fonctionnement associatif auprès d'un public essentiellement constitué d'enfants dont l'action éducative se doit d'être irréprochable. **Tous les licenciés adultes, qu'ils soient enseignants ou pas, et qui interviennent auprès de ses enfants, sont concernés par le contrôle d'honorabilité.**

Pour se faire merci de remplir le tableau ci-dessous :

INFORMATIONS SUR LES LICENCIES ADULTES (ENSEIGNANTS ET AUTRES)								
NOM D'USAGE	NOM DE NAISSANCE (SI DIFFERENT)	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	DEPARTEMENT DE NAISSANCE	ADRESSE	TELEPHONE	MAIL

(1) Dans le respect du RGPD, le titulaire du mail recevra un mail de demande d'autorisation d'enregistrement et d'utilisation de son adresse.

Comité Départemental USEP 53
31 Allée du Vieux St Louis- BP 1424 - 53014 LAVAL
☎ 06.87.63.69.34
Email : usep53@laligue53.org - Site : http://laligue53.org/usep/